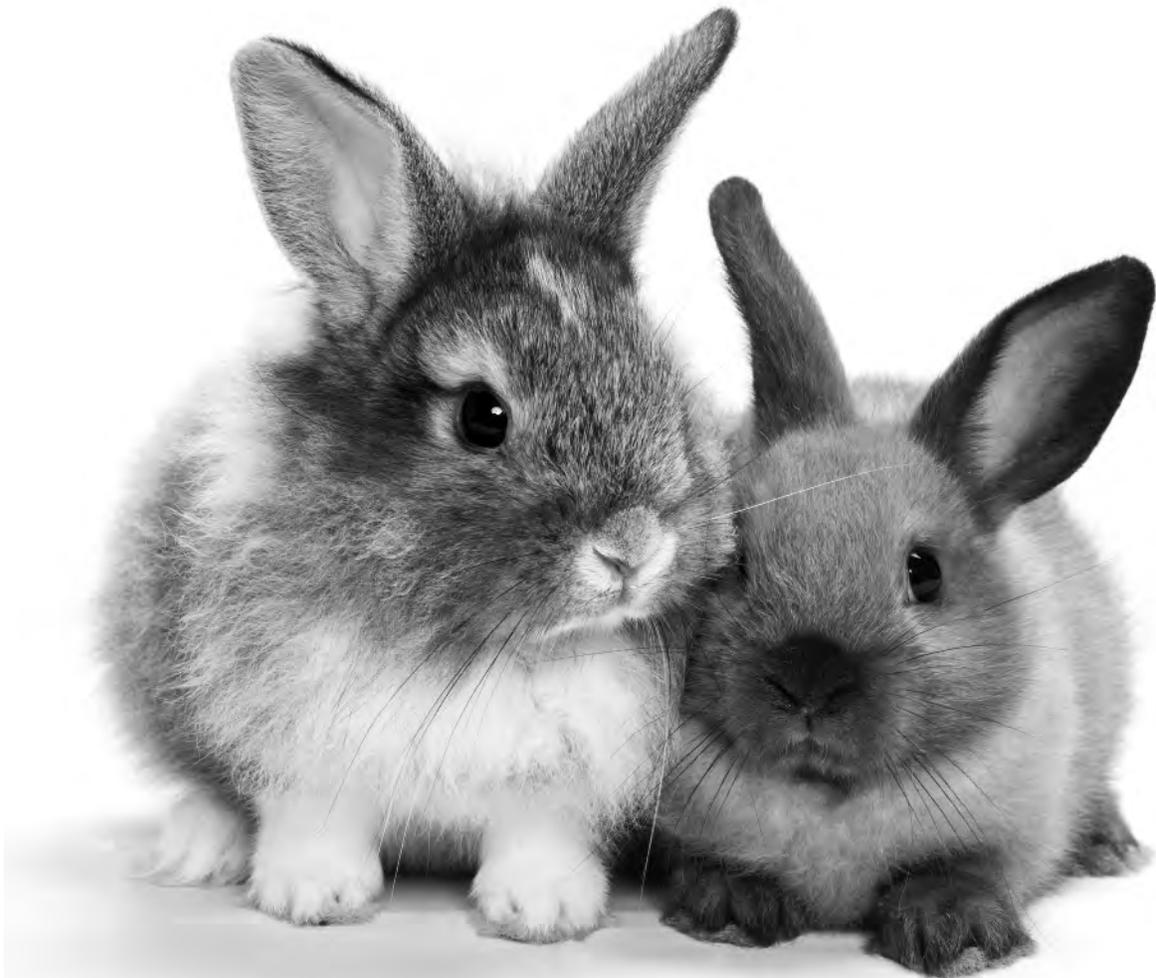




EXTRA JUDICIAIRE

Amour & reproduction



JUIN 2013

Mot de la présidente 3

Éditorial 4

Récemment à l'AJBM 5

Congrès annuel de l'AJBM 2013

Entrevue: Bernard Amyot 7

« Notre projet de garderie en milieu de travail passionne les jeunes avocats américains » (M^e Bernard Amyot)

Dossier : pratiquer avec son conjoint 8

Famous Partners in Love and Work

Dernièrement à l'AJBM 9

Le Bal du 115^e de l'AJBM : une réussite historique
Tournoi de hockey cosmopolite

Dossier : congé parental 10

Le congé parental

Dossier : procréation assistée 11

Amour et reproduction : vers une réforme
du droit de la famille ?

Dernièrement à l'AJBM 12

Legal.IT 7.0

2^e édition du Forum sur la gestion de cabinet 13

Dossier : LGBT 14

M ou F? La mention du sexe comme obstacle
juridique pour les trans

Dossier : conjoint avocat 16

Mon conjoint/ma conjointe est avocat(e) : Au secours ?

Art de vivre 18

Pour l'amour de lire

Saviez-vous que ? 19

À votre agenda... 20

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 600 exemplaires, et ce, six fois par année. Il est distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans de pratique et moins qui sont inscrits à la section de Montréal du Barreau du Québec ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

PRÉSIDENTE DU COMITÉ COMMUNICATIONS : M^e Christine Aubé-Gagnon. RÉDACTRICE EN CHEF : M^e Émilie Therrien. DIRECTEUR À LA RÉVISION : M^e Jean-Olivier Lessard. JOURNALISTES : M^{es} Fabienne Ara, Pierre-Luc Beauchesne, Rémi Bourget, Pierre-Marc Boyer, Amélie Cardinal, Luana Ann Church, Véronique Gaudette, Amina Kherbouche, Sonia Labranche, Catherine Lafontaine, Anne Lantagne, Ariane Mallette, Kathleen Parent, Camille Paulus, Marc-André Séguin, Andrea Talarico, Marguerite Tchicaya, Corina Alexandra Theodorescu, Julie Vespoli et Marie-Ève Zuniga. CORRECTEURS : M^{es} Fabienne Ara, Michael Bellomo, Karine Bolduc, Pierre-Marc Boyer, Elisabeth Gauthier, Geneviève Giguère, Dominique Guimond, Natalie Khan, Christianna Paschalidis, Audrey Préfontaine, Olivier Roy et Marguerite Tchicaya. PHOTOGRAPHE : Warren Zelman Photography. Toutes les photos portant un astérisque (*) sont libres de droit d'auteur. GRAPHISME : Daniel Monette, Imagik design communications. MISE EN PAGE : Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique. IMPRESSION : Sisca Solutions d'affaires.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013 DE L'AJBM : M^{es} Christine Aubé-Gagnon, Marie-Hélène Beaudoin, Frédéric Carle, Marie Cousineau, Astrid Daigneault-Guimond, Anaïs de Lausnay, Paul-Matthieu Grondin, Louis-Paul Héту, Gacia Kazandjian, Adel Khalaf, Marie-Claire Lachance, Caroline Larouche, Andréanne Malacket, Frédéric Pagé et Roberto Savarese. DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AJBM : M^e Catherine Ouimet. COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS : M^{me} Marie-Noël Bouchard.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec.

Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, à moins que le contexte ne s'y prête pas, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis, de le modifier ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs respectifs.

Numéro de convention de la Poste-publications 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boulevard Saint-Laurent, bureau RC-03, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

AVIS : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.

ERRATUM – Les crédits de la photo publiée dans l'article « "L'importance du sentiment d'accomplissement", l'honorable François Rolland » dans notre édition d'avril auraient dû se lire ainsi : « Photo : Association du Barreau canadien www.cba.org ». Nos excuses.

Client cherche avocat

www.selexion.ca



présidente
presidence@ajbm.qc.ca

Les expériences et émotions vécues en tant que parent sont uniques et valent bien les quelques sacrifices qui viennent avec la fonction! Quoi qu'on en dise, j'ai maintenant la certitude qu'il est possible, malgré notre profession qui est parfois si exigeante, de vivre pleinement son rôle de parent. Il suffit d'être organisé et un peu créatif pour y arriver!

Deux ans de vie

Hôpital LaSalle, 24 avril 2011. Il est passé 3 heures du matin, mais je ne trouve pas le sommeil. C'est étrange, puisque je n'ai pas dormi depuis plus de 24 heures. Je suis allongée dans un lit d'hôpital. À côté de moi, un bébé dort, tout emmailloté dans une couverture. Il a l'air si paisible. Est-ce possible? Je suis maintenant la maman d'un petit garçon – mais pas si petit que ça quand même – il pèse 9 livres et 13 onces! Un beau petit garçon bien joufflu.

Nicolas est né deux semaines avant que débute mon mandat de vice-présidence, au printemps 2011. Maintenant que je termine mon année de présidence, il a deux ans. Mon fils m'a accompagnée à de nombreux événements au cours des deux dernières années, dont certains à l'extérieur de la province : Congrès de l'AJBM, Congrès du Barreau du Québec, Conférence juridique canadienne de l'ABC, rentrées judiciaires, etc. Quel bonheur de l'avoir eu près de moi lors de ces déplacements!

Ces deux dernières années à l'AJBM ont passé à la vitesse de l'éclair – comme les deux premières années de la vie de Nicolas. Elles m'ont permis de rencontrer des personnes inspirantes et de vivre des expériences extraordinaires. Ces deux dernières années, j'ai aussi connu les bonheurs d'être mère, de voir mon fils grandir, se développer, apprendre et être heureux (et parfois un peu tannant aussi, mais c'est la vie!). Au cours de ces deux dernières années, j'ai consacré beaucoup de temps, d'énergie et de passion à ces deux rôles qui me tenaient beaucoup à cœur, soit la vice-présidence/présidence de l'AJBM et mon rôle de maman. Et je constate avec du recul que ces deux expériences m'ont rapporté encore bien plus que ce que j'ai donné.

Les expériences et émotions vécues en tant que parent sont uniques et valent bien les quelques sacrifices qui viennent avec la fonction! Quoi qu'on en dise, j'ai maintenant la certitude qu'il est possible, malgré notre profession qui est parfois si exigeante, de vivre pleinement son rôle de parent. Il suffit d'être organisé et un peu créatif pour y arriver!

Qu'est-ce que je retiens de l'année 2012-2013 à l'AJBM? Que notre association, qui fête ses 115 ans cette année, est aussi dynamique et d'actualité qu'elle pourrait l'être. Voici quelques-unes des réalisations de notre association au cours de la dernière année :

- Une soixantaine d'heures de formation offertes à nos membres;
- Organisation de la 6^e édition du Gala de l'AJBM *Les Leaders de demain*, de la 7^e édition de la Conférence Legal.IT et de la 68^e édition du Congrès annuel;
- Remise de la première Bourse de démarrage de l'AJBM;
- Première édition d'un colloque portant sur le leadership au féminin;
- Publication de la 2^e édition du Guide de démarrage de l'entreprise;
- Table ronde sur l'aide juridique et préparation d'un rapport qui sera remis au ministre de la Justice du Québec afin de soumettre des idées pratiques pour améliorer le système d'aide juridique québécois;
- Refonte et traduction des règlements généraux de l'AJBM.

Je tiens à remercier les membres de mon conseil 2012-2013, ainsi que les employées de la permanence de l'AJBM, sous la direction de M^e Catherine Ouimet. Votre travail et vos efforts soutenus ont permis à notre association d'accomplir de belles choses au courant de la dernière année. Nous pouvons tous en être très fiers. Merci à tous les bénévoles qui contribuent au rayonnement de notre association et aux membres qui participent à nos événements.

Merci aussi à mon cabinet Heenan Blaikie qui m'a toujours fait sentir que je demeurais un élément clé du cabinet malgré mon implication professionnelle et mon congé de maternité. C'est tellement important pour les avocates de pouvoir bénéficier d'un tel appui de la part de leur employeur.

J'aimerais également souhaiter beaucoup de succès à M^e Andréanne Malacket, qui me succède à la présidence pour le mandat 2013-2014, et au nouveau conseil de l'AJBM, auquel j'aurai le plaisir de siéger pour une dernière année en tant que présidente sortante. J'aurai également l'immense privilège d'occuper le poste de secrétaire du Barreau de Montréal et de conseillère du Barreau du Québec.

Et merci à Nicolas, qui a accepté de me « prêter » à l'AJBM lors de ses deux premières années de vie et qui, dans notre milieu où tout roule à 100 milles à l'heure, m'a souvent rappelé que le vrai bonheur se trouve souvent dans les petits moments du quotidien.

Merci finalement à vous, chers membres, de la confiance que vous m'avez portée. Au plaisir de vous revoir très bientôt!

Émilie Therrien



rédaCTRICE en chef
etherrien@aldd.ca

Pas d'amour sans droit et pas de droit sans amour

Les manifestations des opposants au mariage gay en France ces dernières semaines, dans le cadre de l'adoption par le gouvernement français d'une loi autorisant le mariage gay m'ont amenée à réfléchir sur la relation entre le droit et l'amour.

Puisque le thème du présent numéro de *l'ExtraJudiciaire* est « amour et reproduction », je vous soumetts la thèse suivante : je crois qu'il ne peut y avoir de droit sans amour, tout comme il ne peut y avoir d'amour sans droit. Je m'explique.

Tout ce que l'être humain accomplit est teinté par l'amour. Juridiquement, cela veut dire que toutes nos règles de droit sont dictées par l'amour.

Ainsi, une règle d'ordre public est une démonstration forte d'amour d'une population entière envers chaque personne qui la compose, qu'elle soit forte ou faible.

Les domaines de droit dans lesquels nous pratiquons sont aussi porteurs d'amour. Évidemment, le domaine de droit auquel tous penseront en premier est le droit de la famille. C'est l'ultime et incontestable démonstration de la connexité entre l'amour et le droit.

Prenons un exemple. Camille et Dominique forment un couple heureux qui désire passer à une étape plus sérieuse de leur relation. Que feront-ils? S'uniront-ils civilement? Que se passe-t-il si :

- Camille est un homme et Dominique une femme?
- Camille et Dominique sont des hommes?
- Camille et Dominique sont des femmes?
- Camille est un homme, mais était jadis une femme et Dominique, une femme jadis un homme?

Les règles de droit entourant le mariage tel que nous le concevons aujourd'hui reflète l'amour sous presque toutes ses formes, peu importe la situation de Camille et Dominique.

De même, le droit régit les relations entre les parents et leurs enfants, pour s'assurer que ces derniers reçoivent l'amour auquel ils ont droit en tant que progéniture.

Il n'y a toutefois pas que le droit de la famille qui peut prétendre représenter l'amour. Le droit des affaires en est une autre belle illustration.

Compagnie A et Compagnie B sont deux sociétés régies par la *Loi sur les sociétés par actions*. Depuis quelques mois, Compagnie A observe Compagnie B et pense de plus en plus qu'elles pourraient former une belle équipe ensemble. Compagnie A commence donc à courtiser Compagnie B. Elle lui fait des propositions : « Que dirais-tu si toi et moi ne faisons qu'une? » Compagnie B est très flattée. Quel beau projet! Mais surtout : quelle belle démonstration d'amour!

Compagnie A et Compagnie B prennent toutefois leurs précautions : pas question de s'unir sans les conseils de leurs avocats respectifs et la signature d'un contrat de « mariage » en bonne et due forme. Elles réussissent à négocier une entente et nous voici donc devant « Compagnie AB », issue de la fusion entre Compagnie A et Compagnie B. Compagnie AB vivra des moments de pur bonheur et prospérera tellement qu'elle donnera naissance à trois belles compagnies filles...

Plusieurs autres domaines du droit sont porteurs d'amour. Pensons au louage, lequel reflète une relation qui se devrait d'être remplie d'amour et de respect entre un locataire et un locateur...

La conversation prendrait une tournure plus philosophique lorsqu'on évalue les règles de droit criminel et l'amour. Le *Code criminel*, en empêchant des gestes ayant un impact négatif, voire fatal, sur la vie des gens, serait-il aussi porteur d'amour?

Parce que l'amour et la mort ont toujours été le moteur de la vie humaine, l'amour peut être si magnifique lorsqu'il est pleinement vécu, mais peut être tout autant dévastateur lorsque vient le temps de la rupture.

Ainsi, le mariage de deux êtres humains peut parfois mener au divorce et la fusion de deux compagnies peut parfois mener à la scission.

Mes confrères et consœurs qui exercent en litige ne pourront pas contester ce fait : sans amour, il n'y aurait pas de projets communs, et sans amour... il n'y aurait pas de rupture!

Congrès annuel de l'AJBM 2013

Les 9 et 10 mai dernier, la 68^e édition du Congrès annuel de l'AJBM tenait un agenda chargé : formations professionnelles, élections du nouveau conseil d'administration et remise de la bourse de démarrage de cabinet. Le traditionnel cocktail du bâtonnier a convié les quelques 270 congressistes à clôturer la première journée d'une conférence qui, au-delà des heures de formation continue, semble avoir plu à nos membres.



Amina Kherbouche

journaliste
amina.kherbouche@
chubbedwards.com

Le sens de l'innovation de l'équipe du Comité Congrès et Gala¹ a été souligné par plusieurs, tant sur la diversité du contenu que celle des conférenciers. Les 38 experts provenant des milieux universitaire, administratif, judiciaire et d'affaires ont partagé leur savoir et produit des textes d'une remarquable qualité. Des séances de questions animées, des présentateurs colorés, des sujets analysés

en profondeur, des approches variées, voilà les quelques commentaires recueillis auprès de la vingtaine de confrères et consœurs interviewés.

La fébrilité des élections aura, quant à elle, certainement contribué à tenir les participants en haleine. Les 18 candidats se sont livrés une lutte féroce pour les 12 postes disponibles. L'effervescence de la course en a, par moment, irrité quelques-uns. Cela dit, l'injection de près de 60 % de nouveaux conseillers et l'élection d'une présidente dont le mantra 2013-2014 est « La diversité par l'unicité » ont su détendre l'atmosphère en promettant de continuer à rafraîchir l'offre de services de l'AJBM, tant au public qu'à ses membres.



photo : Savitri Bastiani photography

Conseil d'administration 2013-2014

Avant, de gauche à droite : M^{es} Marie-Hélène Beaudoin, Louis-Paul Héту, Catherine Ouimet (Directrice Générale), Andréanne Malacket (Présidente), Marie Cousineau, Caroline Larouche, Adel Khalaf, Catherine Fugère-Lamarre.

Arrière de gauche à droite : M^{es} Marie-Claire Lachance, Marc Mancini, Léa Maalouf, Lauréanne Vaillant, Paul-Matthieu Grondin, Extra Junior Laguerre, Maude Grenier, Marie-Catherine Girouard.

1. L'équipe du Comité Congrès et Gala : M^{es} Jasmine de Guise, Catherine Fugère-Lamarre, Marie-Catherine Girouard, Geneviève Ladouceur, Lauréanne Vaillant, Juliette Yip, sous la présidence de M^e Adel Khalaf.
2. Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles France-Québec.



M^e Charles A. Foucrault représentant la récipiendaire M^e Camille Alix qui n'a pas pu être des nôtres pour l'occasion

L'une d'entre eux s'est d'ailleurs vue remettre un généreux chèque de 5 000 \$ et plus de 10 000 \$ en produits et services dans le cadre des démarches de soutien à l'entreprenariat de la relève juridique de l'AJBM. De nombreux commanditaires se sont associés à la bourse de démarrage de cabinet dont la récipiendaire, M^e Camille Alix, projette la mise sur pied d'un cabinet desservant des besoins franco-québécois. La forte migration française des dernières années et l'entente de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles² laissent présager de nombreux dossiers en perspective pour notre consœur.

La tenue du Congrès au lendemain (ou presque) de la fin de la période de reconnaissance des heures de formation continue et la simultanéité de celui du Barreau du Québec (ayant eu lieu cette année à Montréal) assumeront, d'après les organisateurs, une part de responsabilité de la légère diminution des inscriptions (environ une cinquantaine). Il n'en demeure pas moins qu'une satisfaction palpable des présents salue le fruit d'une remarquable collaboration entre le Comité de Formation et celui du Congrès et Gala. Quant aux absents, vous êtes passés à côté d'une opportunité de mettre vos connaissances à jour sur un nombre considérable de sujets variés et une assemblée générale annuelle inspirante et haute en émotions. Rattrapez-vous l'an prochain !





le Parchemin

D E P U I S 1 9 6 6

Qualité et raffinement



Tous vos cadeaux à un seul endroit

- Bijouterie
- Horlogerie
- Librairie
- Papeterie fine
- Écriture & Cie
- Chocolaterie Godiva

En présentant votre carte du Barreau,
recevez votre **carte privilège**



Sondage Léger Marketing
Meilleure bijouterie
16 années consécutives

☐ **Place des Arts**, Tél. : 514 849-8333
175, rue Sainte-Catherine Ouest
Montréal (Québec) H2X 1Z8

☐ **Métro Berri-UQAM**, Tél. : 514 845-5243
505, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 2C9

www.parchemin.ca



« Notre projet de garderie en milieu de travail passionne les jeunes avocats américains » (M^e Bernard Amyot)

2013 – 1898 = 115. Cette année marque les 115 ans d'existence de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). En 1898, l'AJBM naissait. En 1998, l'AJBM était centenaire et s'était démocratisée : adhésion universelle des membres. En 2013, l'AJBM est coutume et va à la rencontre de ses bâtisseurs. Cette année, le Comité Communications et l'ExtraJudiciaire s'associent au Comité Relations avec les membres pour vous présenter le portrait d'anciens présidents.



Véronique Gaudette

journaliste
vgaudette.avocate@gmail.com

Audacieuse, la présidence 1991-1992 sous le signe des enfants. Contrairement aux présidences des honorables Claire Barrette-Joncas et François Rolland, celle de M^e Bernard Amyot lui a accordé le privilège de jouir d'une tribune prenant la forme du Mot du président tel que nous le connaissons aujourd'hui.

C'est en 1987 que l'ExtraJudiciaire paraissait pour une première fois et depuis, les présidents qui se succèdent en bénéficient pour notre plus grand bien. Du moins, pour la présidence 1991-1992, compte tenu des convictions, de l'esprit critique et de la culture de M^e Bernard Amyot.

Il a une belle plume et n'a pas la langue de bois.

M^e Bernard Amyot

Il a fait son droit à l'Université McGill et en 1984, il est admis au Barreau du Québec. De 1981 à 1997, d'étudiant-stagiaire à associé, il évoluera au sein du cabinet Lafleur Brown, aujourd'hui Gowlings. Il aura alors le bonheur d'être sous l'aile d'un mentor hors du commun : l'honorable Louis-Philippe de Grandpré*, décédé en 2008.

Et depuis 1997, c'est à titre d'associé au sein du groupe de litige du cabinet Heenan Blaikie qu'il continue d'évoluer.

Juriste engagé, il a présidé l'Association du Barreau canadien (ABC) au cours de l'année 2007-2008. Il siège à de nombreux conseils d'administration et il s'est vu accorder de nombreuses distinctions, dont le titre honorifique Avocat émérite (Advocatus Emeritus, Ad. E.) décerné par le Barreau du Québec en 2009.

La « Garderie du Jeune Barreau »

Au cours de sa présidence, M^e Bernard Amyot a chapeauté un projet d'envergure, sinon le projet le plus audacieux de l'AJBM à ce jour : la création d'une garderie en milieu de travail. Ensemble, avec entre autres M^e David Collier, président de l'AJBM 1990-1991, et l'honorable Sophie Bourque, ils ont fait un travail remarquable en vue de la réalisation d'un projet innovateur qui passionne même alors les jeunes avocats américains.

À cette époque, ce qui est principalement débattu au sein de l'AJBM, ce sont les questions liées à la condition parentale et à la conciliation travail-famille.

Malheureusement, et malgré des années d'efforts, la réalisation de ce projet ne se concrétisera pas. Quoi qu'il en soit, ce projet témoigne de l'audace de l'AJBM au sein de la communauté juridique et de la place faite aux femmes dans la profession.

Un autre projet verra le jour dans le meilleur intérêt des enfants.

La vidéo *Parce que vous aimez vos enfants*

Cet autre projet est celui de la création d'une vidéo destinée à l'usage des parents qui se querellent la garde de leurs enfants lors d'une rupture amoureuse.

Inspirée d'un projet réalisé par le *Young Lawyers Association of Dallas*, la vidéo *Parce que vous aimez vos enfants* fait la promotion de la déjudiciarisation des conflits et encourage le dialogue. De ce fait, l'AJBM a voulu s'attaquer à une

question fondamentale, celle de l'intérêt de l'enfant.

Un travail de longue haleine qui deviendra réalité en 1993 alors que M^e François D. Ramsay préside l'AJBM.

Enfin, la présidence de M^e Bernard Amyot en aura été une d'audace au service de grands projets ayant à cœur les enfants.

Le cheminement de M^e Bernard Amyot donne sans doute raison à l'honorable Claire Barrette-Joncas lorsqu'elle nous affirmait, il y a quelques mois, que l'AJBM avait formé plusieurs des membres les mieux qualifiés du barreau et de la magistrature.

L'auteur remercie M^{es} Bernard Amyot et Caroline Larouche pour leur collaboration.

*L'honorable Louis-Philippe de Grandpré a été bâtonnier de Montréal, bâtonnier général du Québec, président national de l'Association du Barreau canadien (ABC) et juge à la Cour suprême du Canada.



M^e Bernard Amyot sur les marches de la Cour suprême du Canada à Ottawa le 25 novembre 2007 à l'occasion de la marche pour supporter les efforts des avocats du Pakistan pour le maintien de la primauté du droit dans leur pays.

Julie Vespoli



journaliste
julie.vespoli@libero.it

Famous Partners in Love and Work

“Like a river flows surely to the sea
Darling so it goes
Some things are meant to be
Take my hand, take my whole life too
For I can't help falling in love with you”
Elvis Presley

Frida Kahlo and Diego Rivera

*“Diego: Nothing compares to your hands, nothing like the green-gold of your eyes. My body is filled with you for days and days. You are the mirror of the night. The violent flash of lightning. The dampness of the earth. The hollow of your armpits is my shelter. My fingers touch your blood. All my joy is to feel life spring from your flower-fountain that mine keeps to fill all the paths of my nerves which are yours”.*¹

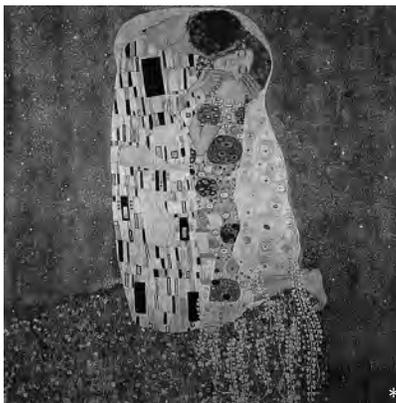
Diego Rivera was a Mexican-born painter. In 1929, after two failed marriages, he married his student, Frida Kahlo, who later also became a famous painter. At the time, she was 22, and he was 42. Their marriage is known to have been tumultuous, and both were unfaithful to each other. In fact, Diego had an affair with Frida's sister, Cristina, in 1934. Although the couple reconciled, after this, they led separate lives.² Frida also engaged in affairs, with both men and women. They divorced in 1939 and remarried in 1940.

Juan Domingo Perón and Eva Duarte

Eva Duarte (commonly known as “Evita”), a former entertainer and actress, met Juan Domingo Perón at Luna Park Stadium in Buenos Aires in 1944. She was 24, and he was 48. Perón was the Secretary of Labour at the time, and he had organized a benefit for the victims of the January 1944 earthquake in San Juan, Cuyo. Evita became Perón's mistress, and then in 1945, his wife. Evita is known to have helped Perón acquire popular support. She was also a force during his first presidential term (1946 to 1952). She died in 1952, at the age of 33.³

Yoko Ono and John Lennon

According to Paul McCartney, John and Yoko Ono met when she went to London in 1965 to compile musical scores for a book. Lennon gave Ono the original handwritten lyrics to *The World*. In 1968, Lennon invited Yoko Ono to visit while his wife Cynthia was on holiday in Greece. It's on that night that they recorded what became the *Two Virgins* album. They were married in 1969. Together, Ono and Lennon are famously known for combining advocacy with musical performances. They also recorded albums together.⁴



The Kiss by Gustav Klimt

Mary and Percy Shelley

Mary Wollstonecraft Godwin was a British writer born in 1797, best known for her novel *Frankenstein*.⁵ Born in 1792, Percy Bysshe Shelley was a controversial English Poet, whose brilliance was only recognized post-mortem.⁶ The two began

their romantic relationship in 1814, while Percy was still married to Harriet Westbrook. They used to meet at the gravesite of Mary Wollstonecraft (Mary's mother) to philosophize together. Mary's father did not approve of their love. That same year, they eloped to France and embarked on a two-year tour of Europe. It was during this time that Mary started *Frankenstein* and also became pregnant with their first child. When Percy's wife committed suicide in 1816, they returned to London, married and then lived in Italy.⁷

To conclude with a funny fact about these relationships: each one began as an extramarital affair.

1. From *The Diary of Frida Kahlo: An Intimate Self-Portrait*, excerpts online at : <http://www.brainpickings.org/index.php/2013/04/19/frida-kahlo-diary-love-letters/>.
2. <http://www.fridakahlofans.com/biocomplete.html>.
3. http://en.wikipedia.org/wiki/Eva_Per%C3%B3n; <http://www.history.co.uk/biographies/eva-eva-peron.html>.
4. http://en.wikipedia.org/wiki/Yoko_Ono.
5. http://en.wikipedia.org/wiki/Mary_Shelley.
6. http://en.wikipedia.org/wiki/Percy_Bysshe_Shelley.
7. http://www.online-literature.com/shelley_mary/; <http://www.usask.ca/english/frank/bio.htm>.

Le Bal du 115^e de l'AJBM : une réussite historique

L'AJBM a célébré son anniversaire lors d'un bal à la salle du 7^e CIEL™ du Cirque du Soleil. Ce bal demeurera gravé longtemps dans les mémoires des 175 convives qui ont permis à l'AJBM d'afficher complet.

Quinze anciens présidents s'étaient déplacés pour la soirée *Black Tie*. Des photos de leurs conseils d'administration respectifs projetées autour de la salle de bal leur auront rappelé d'innombrables souvenirs. Nous notions également la présence de magistrats, de même que de la Bâtonnière du Québec et du Bâtonnier de Montréal.

En milieu de soirée, M^e Andréanne Malacket, la nouvelle présidente de l'AJBM, a souligné la riche histoire de l'Association et a aussi décrit son thème pour cette année : « mon mandat sera placé sous le signe de la diversité par l'unicité. Ce thème fait appel à la fois au passé, au présent et à l'avenir. Il veut célébrer l'historique et les 115 ans de l'AJBM. »

Des artistes du Cirque du Soleil ont procuré un divertissement constant et le numéro des contorsionnistes en aura ravi plus d'un.



photos : Christian Bergeron Photography



Après le repas, tous se sont réunis autour d'un DJ qui enchaînait les succès au plaisir d'une foule conquise d'avance. Plusieurs y étaient encore après le fameux *last call*.

L'AJBM souhaite remercier la permanence, M^e Adel Khalaf et son comité pour l'organisation de la soirée, ainsi que son partenaire majeur Jurisconcept et son commanditaire Coup de Maître.

* 7^e CIEL est une marque détenue par Cirque du Soleil et employée sous licence.

Tournoi de hockey cosom

C'est dans un esprit de sportivité que s'est déroulé, le 5 avril dernier, le Tournoi de hockey cosom organisé par l'Association du Jeune Barreau de Montréal. Douze équipes se sont affrontées afin de décrocher la Coupe ZSA. Après trois séries de parties éliminatoires ainsi qu'une pause pizza, l'équipe Azran et associés a affronté l'équipe le National en demi-finale, alors que celle de Loranger Marcoux a fait face à celle de McCarthy Tétrault. Ce fut de belles parties entre des équipes déterminées qui se sont terminées avec la qualification d'Azran et associés et de Loranger Marcoux en finale. Malgré un combat acharné de part et d'autre, Azran et associés s'est inclinée devant Loranger Marcoux pour un pointage final de 1-5. Nous tenons à féliciter les grands vainqueurs et remercier tous les individus qui se sont déplacés afin de rendre cette activité agréable et conviviale. La liste est longue, que ce soit les membres des équipes participantes, les arbitres et les bénévoles. Enfin, nous tenons plus particulièrement à remercier notre partenaire ZSA, sans lequel ce genre d'activité ne serait pas possible.

Chers confrères et consœurs, nous vous attendons en grand nombre l'année prochaine!





journaliste
kathleen_parent@hotmail.com

Le congé parental

L'arrivée d'un enfant implique de nombreuses décisions. Lorsqu'il est question du congé, la loi en prévoit plusieurs : le congé de maternité, le congé de paternité, le congé parental et le congé pour des raisons familiales et personnelles.

Explorons brièvement la notion du congé parental, tel qu'édicté par la Loi sur les normes du travail¹. Il s'agit d'un congé sans salaire d'au plus 52 semaines continues auquel a droit le père et la mère d'un nouveau-né et la personne qui adopte un enfant². Ce droit est donc offert aux deux parents de l'enfant de façon identique et il s'ajoute aux congés de maternité et de paternité³.

Le Barreau du Québec offre à ses membres qui deviennent parents trois programmes : deux programmes de soutien financier et un programme de coaching.

Le Programme d'assistance parentale en tant que nouveaux parents (Bébé-bonus) s'adresse à « toute avocate qui adopte ou qui donne naissance à un enfant ou tout avocat dont la conjointe adopte ou donne naissance à un enfant, sous réserve de certaines conditions »⁴.

Le Programme d'assistance parentale pour les membres travailleurs autonomes (APTA) est un soutien financier qui « vise à compenser une partie des frais d'opération reliés au fonc-

tionnement d'un bureau pendant une période où les activités professionnelles de l'avocate ou de l'avocat sont suspendues suite à la naissance ou à l'adoption d'un enfant »⁵.

Enfin, le projet pilote du « Programme de coaching personnalisé à l'intention des avocates en pratique solo pour la gestion des congés parentaux » a pris fin le 31 mars 2013. Ce programme offrait, sans frais, « aux avocates qui satisfont à certains critères d'admissibilité, jusqu'à six heures de coaching dispensées par un coach professionnel qualifié »⁶ afin de pouvoir aider l'avocate pour son départ en congé, pour le maintien de sa pratique et pour son retour à la pratique. Le comité exécutif du Barreau du Québec travaille à produire un rapport et faire les recommandations appropriées qui y feront suite.

Attention : ces programmes sont assujettis à certaines règles. Le site du Barreau du Québec contient les règles, conditions d'admissibilité et formulaires relatifs aux avantages offerts à ses membres : <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/services/assistance-parentale/index.html>.

1. Les personnes qui travaillent au sein du gouvernement fédéral ou d'entreprises fédérales sont assujetties au *Code canadien du travail*.
2. Article 81.10 *Loi sur les normes du travail*.
3. <http://www.cnt.gouv.qc.ca/conges-et-absences/evenements-familiaux/conge-parental/>.
4. <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/services/assistance-parentale/index.html>.
5. <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/services/assistance-parentale/index.html>.
6. <http://www.barreau.qc.ca/fr/avocats/services/assistance-parentale/index.html>.

Notez que le présent article reflète exclusivement l'interprétation de son auteure et ne constitue nullement une opinion ou un avis juridique de quelque sorte que ce soit.



Jeune juriste, joins-toi aux milliers d'utilisateurs satisfaits de nos produits à valeur ajoutée. Si tu es stagiaire ou membre de l'une des associations du Jeune Barreau du Québec et que tu pratiques ta profession seul ou dans un cabinet de moins de six employés, dont un maximum de quatre professionnels du droit, nous te proposons un programme de trois ans qui te permettra de parfaire ton expertise juridique grâce à l'utilisation de nos banques de données, à l'accès à nos Collections et à la réception électronique périodique de nos Express.

Parce que nous reconnaissons ton statut de jeune juriste dans un contexte professionnel particulier, nous voulons te faire bénéficier du programme «SOQUIJ dès aujourd'hui» et d'un tarif spécialement mis en place pour toi afin de te faciliter l'accès aux indispensables outils dont tu as besoin pour rapidement et efficacement aider tes collaborateurs, tes clients et ta carrière.

Avec nous, arme-toi, dès aujourd'hui, de l'intelligence juridique la plus recherchée.

Inscris-toi à notre grand concours «QUE SOQUIJ SOIT AVEC TOI» et cours la chance de gagner une somme de 1 000 \$ que tu pourras appliquer à ta cotisation, à l'achat d'une toge ou à une inscription à une formation.

Information sur le programme et le concours : soquij.qc.ca/desaujourd'hui

Amour et reproduction : vers une réforme du droit de la famille ?

Le droit québécois en matière de procréation assistée a été profondément remanié lors de la réforme portant sur l'union civile en 2002. Onze ans plus tard, l'union civile tend pourtant déjà à devenir désuète et le droit de la filiation laisse transparaître de façon éclatante l'urgence de tenir une réflexion collective sur le droit familial de demain. Perspectives juridiques sur le thème de l'amour et de la reproduction.



photo : Savitri Bastiani photography

Andréanne Malacket

journaliste
andreanne.malacket@
umontreal.ca

En 2002, la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*¹ entre en vigueur. Grâce à cette loi, le législateur québécois établit pour la première fois un véritable cadre juridique en matière de procréation assistée, notamment en vue de répondre aux revendications égalitaires des couples de même sexe.

De fait, la procréation assistée n'est désormais plus envisagée comme une mesure thérapeutique visant à remédier à l'incapacité physiologique de concevoir, tel que reflété par l'état du droit en vigueur depuis la réforme de 1980². Au contraire, le processus fait depuis lors partie des options ouvertes aux femmes et aux couples désireux d'avoir un enfant, sans égard à leur orientation sexuelle et à leur capacité de procréer. Par les techniques de procréation assistée, une femme seule, un couple de lesbiennes ou un couple hétérosexuel peut donc réaliser un « projet parental », tel que consacré à l'article 538 C.c.Q.³ Malgré un libellé en apparence neutre, cet article met toutefois en lumière l'incomplétude de la réforme de 2002.

En effet, le droit québécois ne permet toujours pas aux couples homosexuels masculins de recourir à une mère porteuse⁴ afin d'être reconnus copères d'un enfant à sa naissance. Est-ce toutefois à dire qu'il faudrait désormais concevoir le recours à la maternité de substitution comme conforme à l'ordre public? Et est-ce à ajouter que l'utilisation, voire la marchandisation du corps de la femme, devrait être admise? Nul besoin de préciser que ces questions soulèvent les passions et qu'elles sont sujettes à des réponses contradictoires. Dans cette veine, nous serions tentés de résoudre l'épineuse énigme ici soulevée en soutenant que lors de sa réforme, le législateur

québécois a confondu deux principes – la « filiation » et la « parentalité » – et que c'est via cette prémisse que des solutions doivent être apportées.

Par ailleurs, en rendant la filiation « disponible », on peut certainement affirmer que le législateur crée, par la réforme de 2002, un véritable « droit à l'enfant ». Or, l'enfant ne devrait-il pas être « sujet de droit » plutôt que « objet de droit »? On peut indubitablement le prétendre. L'article 538.2 C.c.Q., qui autorise le recours à la procréation assistée par voie de relations sexuelles⁵, met en exergue cet inquiétant problème puisqu'il permet au tiers-géniteur de revendiquer la paternité de l'enfant ainsi conçu dans l'année qui suit sa naissance, voire d'utiliser l'enfant à sa guise comme objet de négociation.

Dans cette perspective, nous nous réjouissons de l'annonce faite le 19 avril dernier par le ministre de la justice québécois, M^e Bertrand St-Arnaud, au sujet de la mise sur pied d'un comité consultatif sur le droit de la famille : « [L]'heure est venue d'amorcer une réflexion en profondeur sur les orientations de notre législation, pour déterminer si elle répond adéquatement aux besoins des familles d'aujourd'hui. » Aussi, nous ne pouvons que réitérer de nouveau l'urgence de tenir une réflexion collective sur le droit familial de demain, peu importe le camp choisi, afin que de nouvelles normes ajustées au caractère polymorphe de la famille soient adoptées. Enfin, nous ne pouvons que constater avec aplomb que le thème de l'amour et de la reproduction – d'apparence quoique légère – pose avec acuité les défis auxquels sera confronté le nouveau droit de la famille.

1. L.Q. 2002, c. 6.

2. En effet, c'est lors de la réforme de 1980 que le législateur québécois prend soin d'édicter un certain nombre de règles plutôt sommaires au sujet de la procréation médicalement assistée, sans toutefois mettre en place un véritable cadre juridique en la matière. Il souhaite alors réagir aux avancées médicales et vise à clarifier l'état du droit sur les moyens d'établir la filiation des enfants des couples hétérosexuels infertiles nés au moyen d'une insémination artificielle. Ces règles sont reconduites presque intégralement au *Code civil du Québec* en 1994.

3. Art. 540 C.c.Q. Le contrat de mère porteuse se voit privé d'effet en droit québécois.

4. Aussi dite « procréation amicalement assistée ».

5. Voir le communiqué de presse du ministère de la Justice québécois : <<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Avril2013/19/c7087.html>> (consulté le 22 avril 2013).

Notez que le présent article reflète exclusivement l'interprétation de son auteure et ne constitue nullement une opinion ou un avis juridique de quelque sorte que ce soit.



Legal.IT 7.0

Le 26 mars dernier s'est tenue au Centre des sciences de Montréal la 7^e édition de la Conférence Legal.IT. Organisée par le Comité des Technologies de l'information, il s'agit de la plus importante conférence au Canada sur l'impact des technologies de l'information et leur potentiel pour le droit. Cette journée dédiée aux TI s'adresse à tous les avocats, qu'ils soient novices ou experts.



photo : Savitri Bastiani photography

Plus de 200 participants ont assisté à une journée complète de conférences avec des présentateurs provenant du Canada et des États-Unis.

Pendant la journée, les participants avaient le choix d'assister à l'une des trois conférences offertes simultanément. Les sujets abordés étaient très variés et s'adressaient aux avocats qui pratiquent en contentieux, en cabinet ou au sein d'organismes publics.

Une nouveauté cette année : les participants ont eu droit à la présentation de conférences qui traitaient de l'environnement. En effet, M. Claude Landry, de Landry et associés, est venu parler de l'intégration des technologies de l'information à une stratégie de développement durable et M^{me} Carol Baroudi, de Redemtech, des impacts environnementaux de ces technologies.

Parmi les conférenciers présents, certains visages étaient connus des participants : certains conférenciers, tels que M^e Nicolas Vermeys, de l'Université de Montréal, et M^e Dominic Jaar, de KPMG, ont été présents presque toutes les années depuis la création de l'événement en 2007. De plus, M^e Vincent Bergeron, de Robic, a présenté un survol fort divertissant de l'effet Streisand. M. Michel Juneau-Katsuya, de Northgate, ancien agent de renseignements pour le contre-espionnage et l'antiterrorisme au Service canadien du renseignement de sécurité, est venu quant à lui entretenir les participants sur l'espionnage au Canada et à l'étranger et M^e Patrick Gingras, du ministère de la Justice du Québec, est venu parler de la transmission et de la réception de documents technologiques.

M^e Sunny Handa, de Blakes, un conférencier toujours grandement apprécié des participants, a fait une présentation intitulée « Copyright in the Digital world ». M. Olivier Fischer, de Legal Suite, et M. Stéphane Bourbonnière, de KPMG, sont venus présenter des solutions technologiques au service des départements juridiques d'entreprises et M^e René Vergé, de Brouillette et Associés, a fait une présentation sur la nouvelle loi anti-pourriel canadienne.



photo : Savitri Bastiani photography

Lors du lunch, M^e Dominic Jaar, fondateur de l'événement, a livré, comme toujours, une prestation des plus intéressantes en proposant une réflexion sur l'état et l'avenir de la profession. Fidèle à ses habitudes, il a été franc, direct et a réussi à susciter maintes conversations, particulièrement concernant l'avenir des heures facturables dans le milieu juridique.

M^e Éloïse Gratton, de McMillan, a charmé son auditoire par sa présentation très appréciée sur la sécurité des renseignements personnels ainsi que sur les implications légales touchant aux transferts transfrontaliers et en matière d'infonuagique.

Les participants avaient également la possibilité d'assister à des conférences présentées par les partenaires de l'événement, tels que Legal Suite, SOQUIJ, Juris Concept, CAIJ, CHJQ et Lexis Nexis.

La 7^e édition de Legal.It a été un véritable succès sur toute la ligne. Les participants étaient enchantés par le lieu où se déroulait l'événement et la qualité des conférences présentées. Si vous avez manqué Legal.IT 7.0, rendez-vous sur le site Web www.legal.it.ca pour consulter les présentations des conférenciers et les photos de la journée. Soyez des nôtres pour la 8^e édition au printemps 2014!



2^e édition du Forum sur la gestion de cabinet

For the second year in a row, the YBAM *Forum sur la gestion de cabinet* provided an open opportunity for our members to get into the how, when and why of starting and building their own law practice through the experience of panelists who were so kind as to accept our invitation to share their stories.

The event took place at the Atwater Club, which we would like to thank for its hospitality. It was a venue of choice that provided the perfect setting for participants to interact with the panelists during their presentations.

Le Forum s'est ouvert avec un panel sur la question délicate pour un avocat de quitter une structure établie pour une pratique à son compte. Le panel était composé de M^{es} Martin Bernard (BDBL Avocats inc.), Christine Kark (CK Avocats inc.), Simona Narhra et Mélanie Zawahiri (SM Avocats inc.).

Il a entre autres été possible d'en savoir plus sur les raisons et le contexte qui poussent un avocat à un tel changement, en plus de la manière par laquelle il doit s'opérer.

Le second panel visait la gestion du cabinet au quotidien. Il s'est tenu en présence de M^{es} David Freiheit (Freiheit légal inc.), Guy Nephtali (Amato Nephtali Rubino), Jean-René Paquette (Miljours Paquette Avocats) et Maude Perras (Delegatus).



After two panels, the crowd had the chance to share ideas with Mtre Douglas Mitchell (Irving Mitchell Kalichman, LLP). He presented a concise lecture that provided members with the opportunity to discuss the different choices he made in building his own law firm. From the number of questions from the participants, it is fair to say that Mtre Mitchell's speech was immensely captivating.

The organizing committee would also like to extend a special thank you to Mtre Schneur-Zalman Haouzi who was rightfully entrusted with the task of moderating the panelists and making sure everyone was given their turn to speak.

Trusting we will see you next year for the third edition, we wish to thank all participants.



**Nouvellement
assermenté?
En démarrage
de cabinet?**

Commencez à pratiquer du bon pied!
Découvrez les plans au démarrage
de Juris Concept.

**Juris
Concept**
Solution de gestion
pour avocats

1888 692-1050
jurisconcept.ca/plans

Sonia Labranche



journaliste
sonia_labranche@yahoo.ca

M ou F? La mention du sexe comme obstacle juridique pour les trans

La transsexualité est un tabou. Les nombreux débats et les commentaires qui ont déferlé sur les médias sociaux à la suite de la campagne de sensibilisation du gouvernement provincial en mars dernier en sont la preuve. En plus de la détresse psychologique et des préjugés, les trans doivent faire face à des conséquences juridiques importantes.

Les trans, regroupant les transsexuel(le)s¹ et les transgenres², doivent affronter des obstacles au quotidien : regard des autres, mépris, acte de violence verbale et/ou physique, discrimination. Le gouvernement du Québec définit la transphobie comme « toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe ou indirecte, envers des personnes transsexuelles, transgenres et travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe »³.

M^e Jean-Sébastien Sauvé, doctorant à l'Université de Montréal, a décidé de consacrer sa thèse à la question juridique de la catégorisation du sexe à l'état civil québécois. Plus précisément, il remet en question la pertinence d'avoir une mention du sexe inscrite sur l'acte de naissance et les autres documents de l'état civil. Selon M^e Sauvé, on devrait cesser de faire référence à la mention du sexe sur ces documents d'identité. La mention du sexe est omniprésente non seulement sur plusieurs documents d'identité tels que l'acte de naissance, le passeport, le permis de conduire ou encore la carte d'assurance maladie, mais aussi sur plusieurs formulaires que l'on doit remplir quotidiennement. M^e Sauvé nous donne l'exemple fictif de Jacqueline qui se présente à l'hôpital. La mention « M » est toujours inscrite sur sa carte d'assurance maladie. Cette personne sera peut-être gênée de se lever devant tout le monde dans la salle d'attente lorsque la réceptionniste l'appellera monsieur Jacqueline.

Les obstacles quotidiens pour les trans sont nombreux : la division des toilettes publiques, le refus d'accès à certaines salles de sports ou encore à des centres d'aide destinés à un sexe en particulier. Il semble que des transsexuels sans domicile fixe se soient vus refuser l'accès à certains refuges pendant la vague de froid de janvier dernier à Montréal. Le Règlement sur le contrôle de l'identité⁴, qui interdit au transporteur aérien de transporter un passager qui ne semble pas être du sexe indiqué sur la pièce d'identité qu'il présente, a soulevé plusieurs critiques et questions juridiques. Il s'agit d'un autre exemple de stress supplémentaire pour les trans et même d'un obstacle pour les personnes qui n'ont pas obtenu de changement de sexe officiel. À ce sujet, aucun refus



Photo : Irina-Ruxandra Croitoriu

M^e Jean-Sébastien Sauvé

d'accès par un transporteur aérien n'avait été recensé l'année dernière. Qu'est-ce que ça veut dire de ressembler à son sexe, soulève M^e Sauvé? Il est d'avis qu'il y a une grande part de subjectivité pour déterminer ce qu'une personne considère comme masculin ou féminin. De plus, le règlement pourrait contrevenir à la liberté de circulation prévue à l'article 6 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Les conditions à respecter pour effectuer un changement de la mention du sexe dans les documents gouvernementaux ne sont pas à négliger. En plus d'être majeure, d'être domiciliée au Québec depuis au moins un an et d'avoir la citoyenneté canadienne, la personne doit avoir subi avec succès des

ATQ AIDE AUX TRANSSEXUELS ET TRANSSEXUELLES DU QUÉBEC

traitements médicaux et des interventions chirurgicales impliquant une modification structurale des organes sexuels et destinés à changer les caractères sexuels apparents⁵. Ces chirurgies impliquent pour l'homme trans, l'hystérectomie et pour la femme trans le retrait des testicules, nous explique M^e Sauvé. En plus de constituer des chirurgies importantes et douloureuses, elles sont synonymes de stérilisation. Ainsi, beaucoup de personnes trans ne désirent pas subir ces chirurgies ou ne peuvent pas pour des raisons de santé. En d'autres mots, qu'ils le veuillent ou non, qu'ils le puissent ou non, ces chirurgies sont des conditions obligatoires, selon la loi, pour reconnaître leur identité.

Certains organismes à but non lucratif offrent des renseignements sur la procédure du changement du sexe et les types de chirurgies disponibles, dont l'Aide aux transsexuels et transsexuelles du Québec (ATQ). Ce centre d'écoute et de référence pour les trans possède aussi une ligne d'aide.

1. « Désigne une personne qui s'identifie au sexe opposé à son sexe de naissance et qui entreprend ou a complété des démarches (qui peuvent être d'ordre social, légal et/ou médical) visant à réduire ou éliminer le conflit qu'elle vit entre son sexe de naissance et son identité sexuelle. » Comité trans du CQGL, Plan de revendications trans, présenté au ministre de la Justice, avril 2012.
2. « Désigne une personne qui ne s'identifie qu'en partie ou pas du tout à l'identité de genre qui lui a été imposé dès la naissance et qui entreprend une démarche visant principalement l'acquisition d'une reconnaissance sociale de son identité de genre. Cette démarche peut également être accompagnée de changements physiques. » Comité trans du CQGL, Plan de revendications trans, présenté au ministre de la Justice, avril 2012.
3. Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011-2016, « Ensemble vers l'égalité sociale, L'unité dans la diversité ».
4. *Règlement sur le contrôle de l'identité*, DORS/2007-82.
5. Article 71 du *Code civil du Québec*.

**DES MILLIERS
D'UTILISATEURS
L'ONT DÉJÀ ADOPTÉ
ET VOUS ?**

JuriBistro^{MD}
UNIK



WWW.CAIJ.QC.CA
LÉGISLATION, JURISPRUDENCE, DOCTRINE
EN UN SEUL CLIC



Andrea Talarico



journaliste
andrea.talarico@eui.eu

Mon conjoint/ma conjointe est avocat(e) : Au secours ?

Les stéréotypes concernant les relations entre avocats ont dure vie. « Jamais! » s'exclament certains lorsque confrontés à l'idée de marier un confrère ou une consœur. Et pourtant, les avocats ne font pas partie des professions ayant un taux de divorce élevé, selon une étude américaine publiée en 2010. Ici, deux couples nous livrent leurs secrets. En peu de mots : il faut faire des choix.

Annie¹ et Luc sont en couple depuis un peu moins de cinq ans et sont parents de deux bambins. Ils se sont rencontrés par l'intermédiaire d'une amie d'Annie qui était la stagiaire de Luc. Claire et Jonathan, quant à eux, se sont rencontrés lors d'un cours d'été il y a près de sept ans. Les deux couples ont eu des réactions initiales diverses face au fait que leur conjoint était avocat. « Lorsque je l'ai appris, ça m'a plutôt dérangée. En effet, il faut croire que j'ai certains préjugés négatifs face à la profession, ou plutôt ceux qui la pratiquent. Cela m'a même rendue méfiante lors de nos premiers rendez-vous », raconte Annie. Jonathan admet que l'idée ne lui a même pas traversé l'esprit; après tout, il a rencontré Claire dans un cours de droit!

Facile d'être en couple avec un avocat? Pas toujours! Les longues heures semblent être l'aspect le plus difficile selon plusieurs. « *I never see him* », lance Claire. Jonathan est plus nuancé : « Nous travaillons tous les deux énormément. Il faut savoir faire des choix au bureau et à la maison. On ne travaille pas le samedi, mais on ne le reproche pas à l'autre s'il rentre tard la semaine. On prend le petit déjeuner ensemble, mais on ne soupe pas ensemble souvent, sauf le week-end. » Annie,

présentement en congé de maternité, mais qui envisage un retour au travail bientôt, ajoute une autre difficulté : « Les employeurs potentiels craignent les discussions sur l'oreiller lorsque mon conjoint leur est bien connu et qu'il est un compétiteur direct. »

La compétition, d'ailleurs, est un aspect non négligeable. Alors que Claire dit ne jamais avoir ressenti de compétition entre elle et Jonathan, celui-ci avoue avoir ressenti une certaine pression en troisième année de bac pour trouver un stage, puisque Claire avait déjà une offre de stage. Annie, elle, est catégorique : il n'y a aucune compétition dans son couple. « Mon conjoint est plus âgé et a donc plus d'expérience. Il est associé et sa clientèle est bien établie. Je n'ai pas l'ambition d'avoir la carrière de Luc parce que je veux m'investir dans ma relation avec mes enfants. » Ici, elle reprend les paroles de Jonathan : « Il faut faire des choix. »

1. Tous les noms ont été changés.

JEUNES AVOCAT(E)S; PARTEZ GAGNANT EN ÉCONOMISANT!

Des produits exclusifs pour
les membres de l'**AJBM**.

M | médicassurance

Assurance invalidité et frais généraux d'entreprise

- Réduction viagère de 25% sur des primes garanties jusqu'à 65 ans.
- Dispense du paiement des primes pendant 5 mois – exclusif aux avocats en 1^{ère} année de pratique.

Programme d'assurance groupe associatif

- Les garanties les moins dispendieuses pour les membres de votre profession.
- Assurances : médicaments, frais médicaux, voyage et annulation voyage, soins dentaires et vie.

Pour en savoir davantage sur ces produits ou
obtenir votre soumission, communiquez avec nous au :
514.871.1181 - 1.877.371.1181 – info@medicassurance.ca

Gala AJBM Les Leaders de Demain...

LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE EST MAINTENANT OUVERTE

En novembre prochain, un avocat dans chacune des catégories suivantes sera nommé Avocat de l'année :

- Pro bono / Implication sociale;
- Pratique en contentieux / Juristes de l'état;
- Litige civil et commercial;
- Droit criminel et pénal;
- Droit corporatif;
- Droit de la famille;
- Carrière alternative.

Si vous connaissez quelqu'un qui mérite d'être récompensé et reconnu par la communauté juridique, n'hésitez pas à le référer* en remplissant le formulaire au www.ajbm.qc.ca. Un représentant de l'AJBM communiquera avec cette personne pendant l'été afin qu'elle puisse déposer officiellement sa candidature.

FAITES RECONNAÎTRE L'EXCELLENCE DE VOS PAIRS!



AJBM | YBAM * le référencement peut rester anonyme



Dites-nous ce qui vous empêche de dormir

Croissance, rentabilité, stratégie et performance, relève, recrutement... confiez-nous ce qui vous préoccupe. Nos 1 500 professionnels sauront déployer toute leur expertise et leur sens des affaires afin de vous aider à prendre les meilleures décisions pour votre entreprise.

Chez Raymond Chabot Grant Thornton, nous avons des solutions à la mesure de vos ambitions.



www.rcgt.com/ditesnous

Certification • Fiscalité • Conseil

Luana Ann Church



journaliste
luana-ann.church@quebecor.com

Pour l'amour de lire

Si le thème de l'amour est un incontournable dans la littérature, il n'en demeure pas moins qu'il est, plus que jamais, présenté par des écrivains contemporains sous différentes facettes, nous faisant apprécier et redécouvrir sous de nouveaux angles ce filigrane de nombreuses histoires emblématiques. Présentation de deux romans sur l'amour, sa beauté et ses conséquences parfois hasardeuses.

Brigitte Bouchard, fondatrice de la maison d'édition spécialisée en traductions étrangères Les Allusifs, a lancé en janvier 2013 la collection Notabilia dédiée aux novellas. Le premier roman de cette collection, *Dernier voyage à Buenos Aires*, de Louis-Bernard



photo : LAC

Robitaille, nous comble/charme non seulement par sa structure narrative, mais aussi par le magnifique voyage intérieur qu'il nous propose. Ne vous fiez pas au titre, le roman est bien ancré en Europe, dans l'ère de la Nouvelle Vague. Jefferson Woodbridge, jeune Américain de vingt ans, fraîchement débarqué à Paris, un peu gauche et rempli d'ambition, fait le vœu de devenir un écrivain, un grand.

D'un physique approximatif et d'un tempérament introverti, sa vie basculera lorsqu'il fera la connaissance de Magdalena, une Allemande aux airs de Jean Seberg. Leur amour atypique les mènera aux quatre coins de l'Europe, de Paris à Amsterdam en passant par des bleds allemands. Truffé de descriptions pointues, réalistes et confidentielles, ce roman fait visiter au lecteur les différents lieux abordés avec nostalgie. Lorsqu'une tragédie survient, poussant Jefferson à revisiter son passé, il s'en suivra une remise en question, mais également une appréciation a posteriori de sa troublante relation avec la sublime et très engagée Magdalena.

Xavier Dolan a récemment confirmé que son prochain long métrage sera une adaptation de *Tom à la ferme*, de Michel Marc Bouchard. L'occasion nous semble tout indiquée pour se plonger (ou replonger) dans ce classique de la dramaturgie québécoise, car il devrait, si l'on se fie aux œuvres précédentes de Dolan, être revisité. *Tom à la ferme* traite de l'amour, oui, mais également du deuil, de l'acceptation par la cellule familiale et des idéaux que nous reproduisons ou tentons de reproduire, tant bien que mal. La vie de Tom prend un tournant tragique alors que son conjoint décède dans un accident routier. Assistant aux

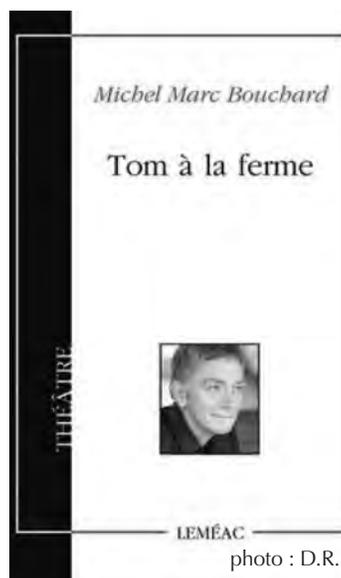


photo : D.R.

funérailles dans le village natal de son amoureux décédé, Tom réalise rapidement que la vie communiquée par son conjoint aux membres de sa famille, et plus précisément à sa mère, n'est que chimère cette dernière n'ayant aucune idée de qui est Tom et surtout, du fait qu'il soit l'amoureux de son fils. Tom est confronté à la double vie que son amoureux a créé et participe à cette mascarade, ce qui lui fera prendre conscience des ramifications beaucoup plus profondes que cette délicate situation sous-tend. *Tom à la ferme*, de Xavier Dolan, sortira en salle à l'automne 2013. D'ici là, la pièce est disponible chez Leméac Éditeur.

Des avocats à la recherche de l'amour

Saviez-vous que la France héberge un site de rencontre réservé exclusivement aux célibataires exerçant la profession de juriste? Le site compte plus de 5 000 adhérents, propose une inscription gratuite et offre même un cours de 90 minutes comportant des conseils en séduction!

Source : conseils-avocats.com

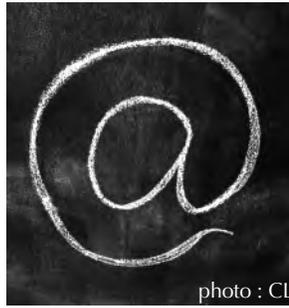


photo : CL



Catherine Lafontaine

journaliste
catherinelafontaine@yahoo.ca

Un procès biaisé : la juge et le procureur amoureux

Au Texas, les avocats de Charles Dean Hood ont demandé la tenue d'un nouveau procès après avoir découvert que la juge et le procureur chargés de l'affaire avaient entretenu une relation amoureuse à l'époque de l'audition, laquelle avait abouti à la condamnation à mort de Hood, accusé du meurtre de deux personnes. Cette histoire avait fait la une des journaux américains en 2008, alors que la juge et le procureur avaient avoué sous serment avoir été amants. La Cour d'appel accepta que le tribunal réexamine la condamnation à mort de l'accusé, mais sans mot dire sur la relation entretenue par la juge et le procureur... Hood échappa ainsi de justesse à l'exécution, mais quelques années plus tard, il préféra plaider coupable à son crime plutôt que de subir à nouveau son procès.

Source : lapresse.ca

Un homme cocu poursuit l'employeur de sa femme

Un tribunal de Johannesburg a débouté monsieur Ramnath Dessie qui souhaitait poursuivre l'employeur de sa femme, estimant qu'il était en partie responsable de la souffrance engendrée par l'adultère de cette dernière. Monsieur Ramnath jugeait que l'employeur devait lui verser des dommages et intérêts pour compenser la douleur occasionnée par la liaison, puisque celle-ci était le fruit d'une rencontre sur les lieux du travail.

Source : lapresse.ca

Un homme poursuit sa femme pour lui avoir donné un bébé laid et... gagne!

Le Chinois Jian Feng n'arrivait pas à s'expliquer pourquoi sa femme lui avait donné un bébé qu'il estimait être incommensurablement laid et qui ne ressemblait à aucun de ses parents. Il accusa donc sa femme de l'avoir trompé et c'est alors qu'elle lui révéla avoir par le passé subi plusieurs chirurgies esthétiques en vue de modifier son apparence. Alléguant que sa femme lui avait fait de fausses représentations en lui cachant sa laideur antérieure, Feng intenta un recours et remporta son procès! Son ex-femme fut condamnée à lui verser la somme de 120 000 \$ à titre de dommages et intérêts.

Source : yahoo.com

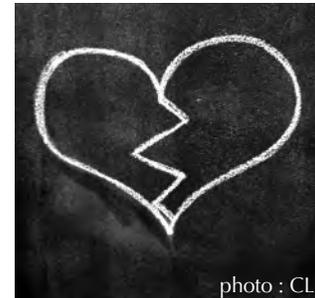


photo : CL

Pour l'amour des animaux ?

Joseph Guizo, 20 ans, résident de Toowoomba en Australie, s'est uni à Honey, un labrador âgé de 5 ans, dans une cérémonie tenue devant une trentaine de proches. La nouvelle a rapidement fait le tour du globe et ne fut pas sans déplaire aux groupes de défense des animaux, qui condamnèrent immédiatement l'acte. Il ne s'agissait pourtant que d'un canular, monsieur Guizo sachant très bien que la loi australienne interdit le mariage entre une personne et un animal.

Cela dit, jusqu'à tout récemment, à Berlin, la zoophilie (une paraphilie dans laquelle un animal est l'objet du désir) était tout à fait légale. En janvier 2013, le parlement a légiféré pour désormais l'interdire et on prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 euros pour les contrevenants.

Source : Worldpress.com, alterinfo.net, wikipedia

Juillet 2013

11 - jeudi

TOURNOI DE GOLF CONJOINT AJBM/BARREAU DE MONTRÉAL

Lieu : Club de golf Saint-Raphaël (1111, montée de l'Église, L'Île-Bizard)
Heure : 11 h 00 — Départs simultanés (shot gun)
17 h 30 — Cocktail
18 h 30 — Dîner

Coût : Non-membre du Barreau de Montréal : 185 \$
Non-membre du Barreau de Montréal (dîner seulement) : 70 \$
Membre du Barreau de Montréal avec 5 années d'expérience ou moins : 175 \$
Les prix incluent les taxes

Août 2013

29 - jeudi

6@8 ESTIVAL

Lieu : à venir
Heure : dès 18 h

Septembre 2013

11 - mercredi

PRIX PARIS-MONTRÉAL / INTERNATIONAL DEBATE CHAMPIONSHIP

Lieu : Cour d'appel du Québec à Montréal | 100, rue Notre-Dame Est
Heure : dès 17 h

11 - mercredi

COCKTAIL DE LA PRÉSIDENTE

Lieu : à venir
Heure : dès 19 h

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement
Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et 25 % fibres post-consommation



Entièrement recyclable -
le choix responsable

EXTRA JUDICIAIRE

Veuillez recycler après lecture